



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMITE REGIONAL D'ORIENTATION DES POLITIQUES SANITAIRES ANIMALES ET VEGETALES

Section viticulture

Mercredi 27 avril 2023

# Ordre du jour

## CROPSAV Viticulture

### 1. Flavescence dorée

#### a. Bilan de la campagne 2022

- Prospection vignes cultivées
- Pépinières et vignes-mères
- Contrôles mesures de lutte
- Suivi biologique du vecteur

#### b. Plan d'action 2023

- Principes retenus
- Calendrier 2023

### 2. SORE viticulture

#### a. Quels surveillances ?

- b. Bilan SORE 2022
- c. SORE 2022
- d. Focus xylella fastidiosa
- e. Focus popillia japonica

## Prospection vignes cultivées 2022

# Bilan de la surveillance régionale 2022

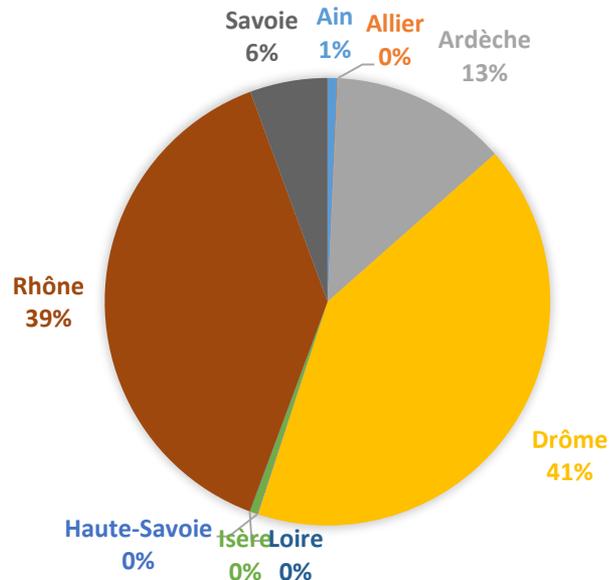
**55 000 parcelles visitées pour 27 000 ha**

Bilan de tous les programmes de surveillance :

- SORE
- Environnements des Vignes mères et des pépinières
- Vignes mères et pépinières
- Foyers

La Drôme (2 foyers) et le Beaujolais représentent 80% des surfaces en lutte contre la flavescence dorée en 2022.

## SURFACE PROSPECTÉE EN 2022



## Bilan Régional 2022 et évolution pluriannuelle de la FD

	2018	2019	2020	2021	2022
Nb ceps FD+	19 535	38 932	36 310	42 858	48977
Nb parcelles FD+	1 812	2 583	2 467	3 045	3320

AUGMENTATION : des parcelles FD + et nombre de ceps FD+

Taux de prospection par rapport au CVI : 58 % (surface CVI 2022 : 45506 ha; surfaces prospectées 2022 : 26264 ha)

	Total	Rhône	Savoie	Drôme	Ardèche	Ain
Nb ceps FD+	48977	25900	8001	7562	6764	750
Nb parcelles FD+	3320	1382	1125	364	409	40

53% des contaminations régionales dans le Rhône.

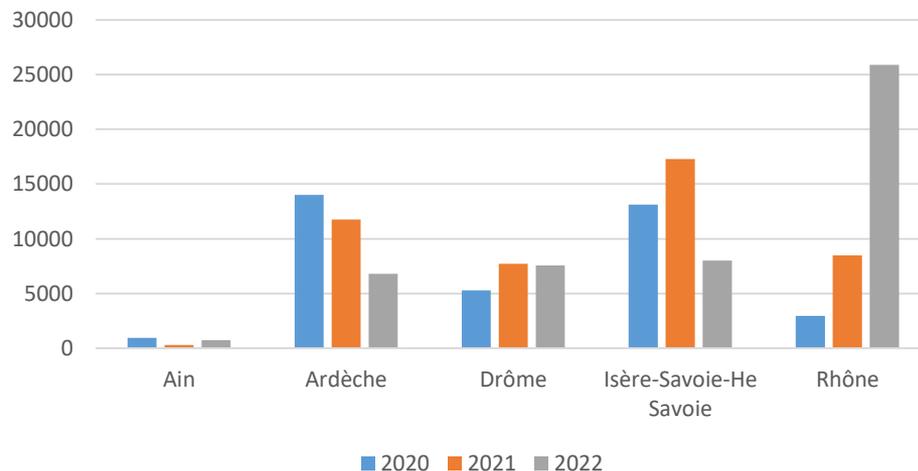
# Bilan Régional 2022 et évolution pluriannuelle de la FD en département

## Bilan Régional

	Nb de ceps FD+		
	2020	2021	2022
Ain	952	290	750
Ardèche	14005	11772	6764
Drôme	5280	7704	7562
Isère-Savoie-He Savoie	13109	17274	8001
Rhône	2965	8491	25900
<b>Total</b>	<b>36311</b>	<b>45531</b>	<b>49007</b>

## Des évolutions divergentes selon les territoires

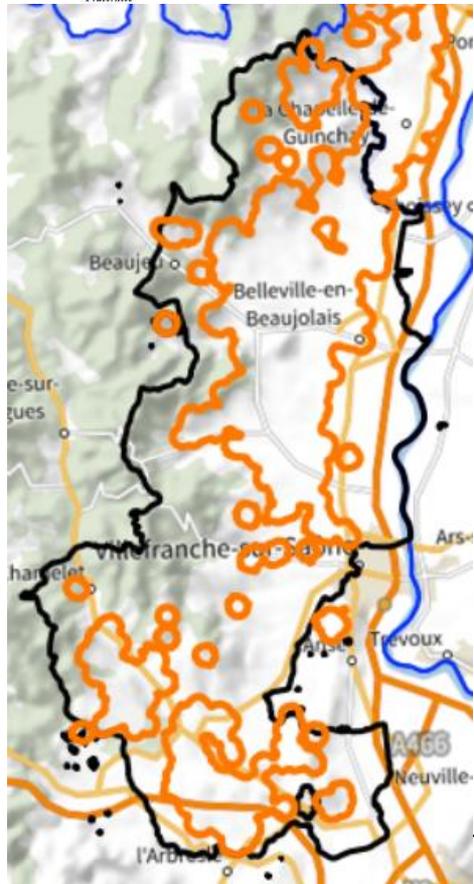
### Nb ceps DF+ sur 3 ans



La situation régresse en Ardèche. La Drôme reste stable et la Savoie diminue.

La flavescence dorée progresse très fortement dans le Rhône avec X3 en 1 an, X8 en 3 ans et X13 depuis 2019

# Bilans 2022 zone délimitée du Rhône



	Surface vigne (ha) à prospecter théorique 2022	surface prospectée (ha) 2022	% prospection	Nb de ceps FD+ 2022	Nb de parcelles FD+ 2022	Nb de ceps bois noir	Nb parcelle bois noir
Résultats	11 560	8 913	75 %	25 215	1 369	7 508	2 723

Progression très forte de la maladie  
 6 nouvelles communes  
 17 parcelles contaminées à plus de 20% dont 7 parcelles sur la commune de BULLY  
 Foyers importants découverts sur les communes de Bully, Lantignié, Pommiers, Quincié en beaujolais, Régnié-Durette, Sarcey, Villié-morgon, Jullié et Charnay

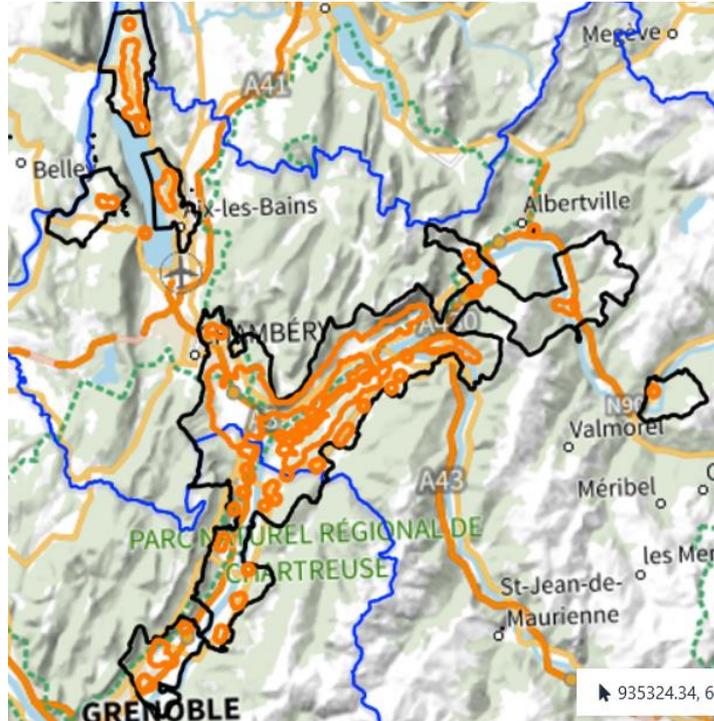
 tampon\_2023\_cumule\_2020-2021-2022

## Bilans 2022 zone délimitée du Rhône

Un foyer commun avec la Bourgogne Franche Comté au Nord du Rhône  
Des difficultés de compréhension de la différence d'organisation et des délais entre les deux  
FREDON. Besoin d'explication et de rapprochement entre les deux régions.

Une demande forte de la profession de faire de la prospection en autonomie : 2 500ha en 2022  
y compris en zone de foyer.

## Bilans 2022 zone délimitée des Savoie et Isère



	surface prospectée (ha) 2022	Nb de ceps FD+ 2022	Nb de parcelles FD+ 2022	Nb de ceps FD+ 2021	Nb de parcelles FD+ 2021
Résultat	1821	7960	1 122	15 603	1 597

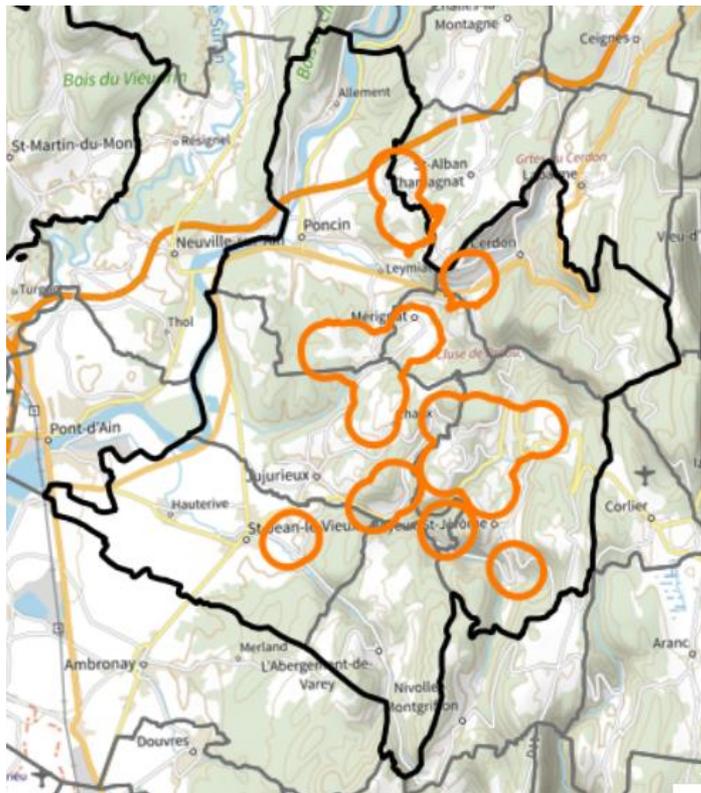
Baisse importante des contaminations. Albertville nouvellement contaminée.

Reconduite des prospections précoces sur 7 communes

Gestion des vignes non cultivées avec financement du Conseil Départemental

La décision d'aller vers une stratégie d'enrayement à horizon 2024-2025

## Bilans 2022 zone délimitée de l'Ain

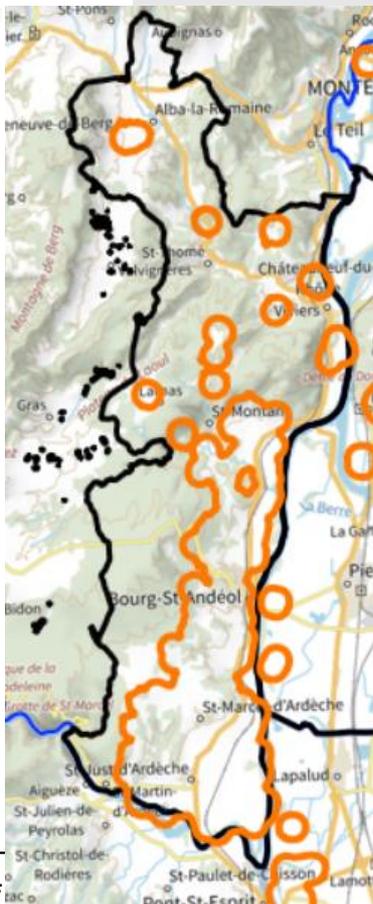


	Surface vigne (ha) à prospecter théorique 2022	surface prospectée (ha) 2022	% prospection	Nb de ceps FD+ 2022	Nb de parcelles FD+ 2022
Résultats	212,6	207,6	98 %	750	40

Taux de prospection ZD Ain : 98 %  
 Une nouvelle commune contaminée (Saint Alban)  
 avec 1 parcelle et 650 Ceps contaminés  
 Diminution de 50 % du nombre de ceps si exclusion  
 de cette parcelle par rapport à 2021

 tampon\_2023\_cumule\_2020-2021-2022

## Bilans 2022 zone délimitée du Sud-Ardèche

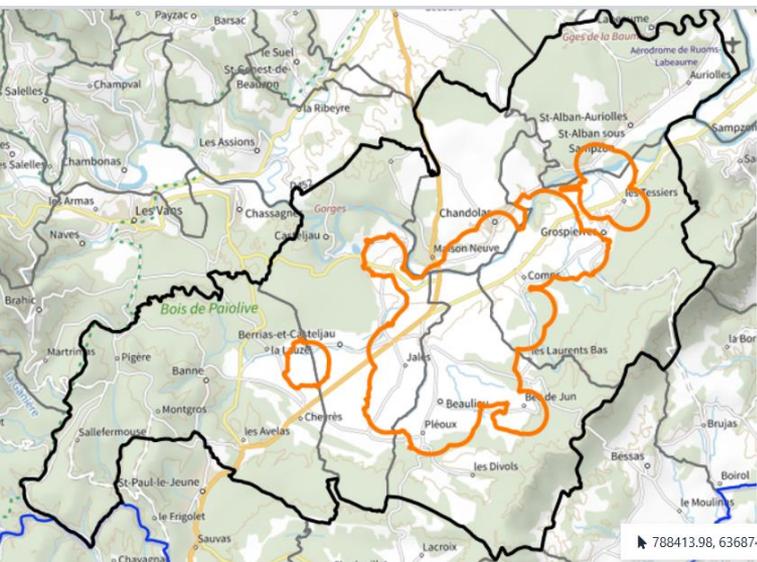


	surface prospectée (ha) 2022	Nb de ceps FD+ 2022	Nb de parcelles FD+ 2022	Nb de ceps FD+ 2021	Nb de parcelles FD+ 2021
Résultats	2366	6557	376	11342	451

Baisse continue des contaminations mais il reste une contamination forte sur la zone Sud des 3 Saint (St Just, St Marcel, St Martin)

 tampon\_2023\_cumule\_2020-2021-2022

## Bilans 2022 zone délimitée de Beaulieu (07)

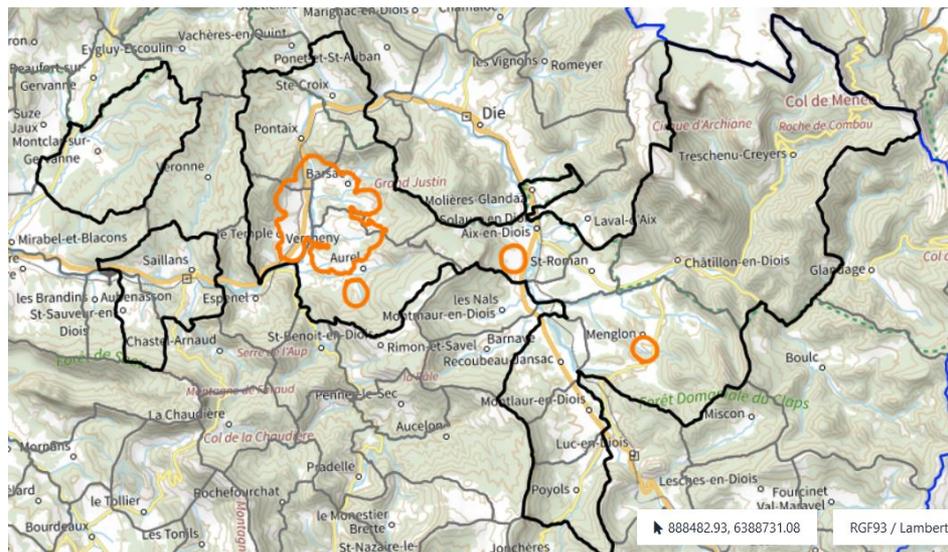


	surface prospectée (ha) 2022	Nb de ceps FD+ 2022	Nb de parcelles FD+ 2022	Nb de ceps FD+ 2021	Nb de parcelles FD+ 2021
Résultats	959	205	33	396	39

Baisse continu des contaminations et bonne maîtrise du vecteur

# Bilans 2022 zone délimitée du Diois (26)

	surface prospectée (ha) 2022	Nb de ceps FD+ 2022	Nb de parcelles FD+ 2022	Nb de ceps BN 2022	Nb de parcelles BN 2022
Résultats	921	109	48	7508	2723

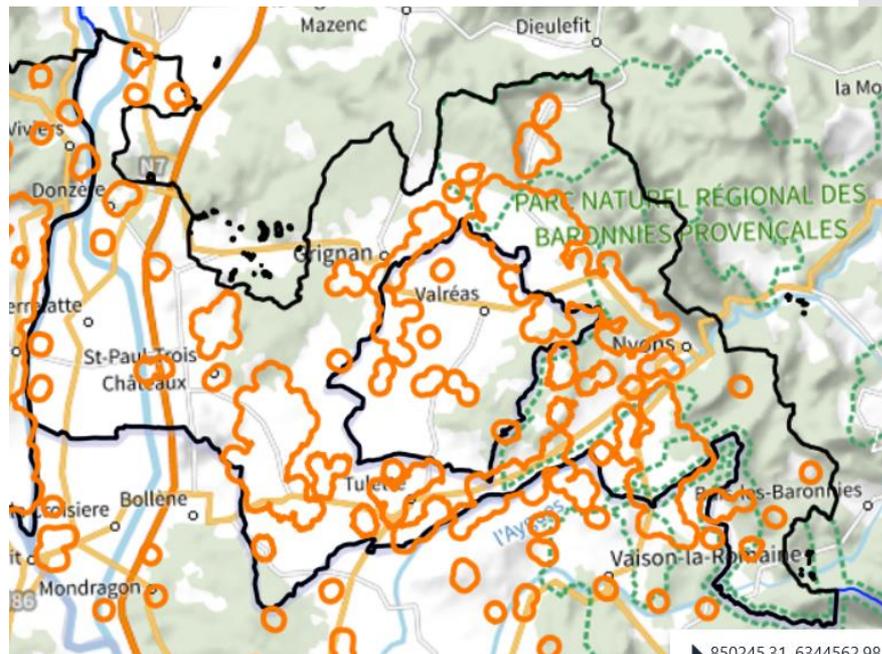


1 nouvelle commune de contaminée (Menglon) sur  
 prospection autonome  
 Une pression de maladie qui se maintien.  
 Un territoire bien rodé à la lutte

 tampon\_2023\_cumule\_2020-2021-2022

## Bilans 2022 zone délimitée du Sud-Drôme

	surface prospectée (ha) 2022	Nb de ceps FD+ 2022	Nb de parcelles FD+ 2022	b de parcelles FD+ 2021	b de parcelles FD+ 2020
Résultats	10 220	317	6693	6849	5189



1 nouvelle commune de contaminée (Montségur sur lauzon)  
Des évolutions très variées en fonction des communes

 tampon\_2023\_cumule\_2020-2021-2022

# Pépinières et vignes-mères

# Surfaces concernées par la surveillance des environnements en 2022

VM de porte-greffe: 425 ha

Prospection des vignes situées dans les 40 mètres

VM de greffons: 148 ha

Prospection de toutes les vignes situées dans les 20 mètres

---

# Environnements de vignes-mères

AIN	En zone exempte	En zone délimitée
FD+	0	0
Indemne	6	0
<b>ALLIER</b>		
FD+	0	0
Indemne	9	0
<b>ARDECHE</b>		
FD+	0	21
Indemne	345	263
<b>DRÔME</b>		
FD+	10	5
Indemne	154	112
<b>ISERE</b>		
FD+	0	0
Indemne	0	19
<b>LOIRE</b>		
FD+	0	0
Indemne	5	0
<b>RHÔNE</b>		
FD+	0	14
Indemne	78	67
<b>SAVOIE</b>		
FD+	0	273
Indemne	0	354
<b>HAUTE-SAVOIE</b>		
FD+	0	0
Indemne	6	0
<b>TOTAL</b>		
FD+	10	313
Indemne	603	815

Environnements en zone exempte

26: Ancone



26: La Bâtie Rolland  
Plantation de 2012



## Statut des environnements des pépinières viticoles

104 pépinières prospectées avec environnements indemnes

département	nb de parcelles de pépinière
26	27
38	8
69	6
73	51
01	1
07	11

## Bilan prospections 2022 dans les vignes-mères de greffons et les pépinières viticoles

- 147 ha de vignes mères de greffons agréées en AURA en 2022 : la totalité de cette superficie a été prospectée. 22 ha ont fait l'objet de contrôles de 1<sup>er</sup> niveau par FranceAgriMer (15 % des superficies) et 125 ha ont été prospectés par la FREDON AURA (85 % des superficies) sous délégation de FranceAgriMer.
- Par ailleurs, les vignes mères de greffons ont fait l'objet de contrôles réalisés par les opérateurs autorisés bois et plants de vigne : ces contrôles ont donné lieu à 24 signalements de pieds symptomatiques jaunisses (prélèvements FREDON sous conventionnement de FranceAgriMer).
- 48 nouvelles parcelles contaminées FD (30 en 2021) soit 4,57 ha dont 44 vignes mères en Savoie, 2 dans le département de l'Ardèche, 1 dans la Drome (en zone exempte), 1 dans l'Allier (en zone exempte). Au total 9,06 ha de vignes mères de greffons (90 parcelles) dont la récolte est soumise à une obligation de TEC pour cause de contamination FD 2022 ou/et 2021 (5,48 ha pour 52 parcelles en 2021).

## Bilan prospections 2022 dans les vignes-mères de greffons et les pépinières viticoles

- 130 parcelles contaminées Bois Noir en 2022 soit 17,56 ha (172 vignes mères pour 22,7 ha en 2021). Obligation d'arrachage des souches contaminées.
- 1 vignes mères de greffons a révélé des symptômes de court-noué et 1 d'enroulement.
- 106 650 plants mis en œuvre ayant fait l'objet de prélèvements pour tests sanitaires court-noué / enroulement : 60 800 plants détruits pour cause de contamination enroulement.
- 50,1 millions de plants contrôlés par FAM dans 66 entreprises : 1 094 000 plants mis en terre soumis à TEC suite à remontées de filière FD parcelles contaminées 2022.

# Contrôle des Mesures de lutte Ordonnés (CMO)

# Contrôles des mesures ordonnées

## Prospection 2022

Envoi 2 100 notifications entre décembre 2022 et février 2023

Avril 2023 Contrôle des mesures ordonnées  
FD : 3 262 parcelles à vérifier dont 43 parcelles à 20%  
BN : 1 850 parcelles à vérifier

Mai 2023  
Procédures Mesures d'office  
Uniquement sur les parcelles FD+

Mai 2023  
Procédures Mesures d'office  
Uniquement sur les parcelles FD+

Travaux d'office si  
nécessaire

## Suivis biologiques du vecteur : 2 réseaux

### Réseau calage de dates

- Déterminer la date d'apparition des premières larves pour chaque bassin viticole=> définition des dates de traitement
- Déterminer la date d'apparition des premiers adultes=> top départ de l'installation du réseau  
« aménagement de la lutte »
- Confirmer ou non les traitements optionnels

### Réseau aménagement de la lutte

- Indicateur de la pression du vecteur=> intégré dans l'analyse de risque de l'année N+1

## Suivis biologiques du vecteur : 2 réseaux

Réseau spécifique ou dans le cadre du bulletin de la Santé du Végétal

Plusieurs acteurs : FREDON, Chambre agriculture régionale, Chambre agriculture de la Drôme et de l'Ardèche

Des données disponibles sur la carte dynamique flavescence dorée pour tous.

Des contrôles sous différentes formes :

- Documentaire sur base registre phytosanitaire
- Physique après traitement avec comptage de cicadelles
- Physique en fin de campagne sur stock de produits

## Zone délimitée :

Reprise zone délimitée 2022 + nouveaux foyers issus prospection 2022 (limitation à 500m autours des parcelles et plus à la commune)

## Surveillance :

- en Zone Délimitée : tampon de 500 m → prospection fine  
Hors tampon au delà de 500 m → prospection bord de parcelle  
*Si objectif d'éradication rapide : prospection reconduite durant 3 ans / sinon 5 ans pour la surveillance complète de la commune*
- en Zone Exempte dans les communes concernées par une ZD → Bord de parcelle en rotationnel, sur 5 ans au plus pour l'ensemble (sauf possibilité de sortie rapide de la ZD en 3 ans)
- autres cas → Parcelles en risque essaimage en zone exempte → prospection bord de parcelle

## **Analyses :**

Pas d'analyse pour les parcelles avec analyses positives en FD en 2021 ou 2022.

Arrachage sur symptômes uniquement.

## **Traitements :**

- Réajustement des réseaux de piégeage avec diminution dans les zones connues et investigation sur des petites communes.
- Priorisation des traitements sous les tampons de 500m avec prise en compte des piégeages de l'année N-1.
- Des formations à la reconnaissance du vecteur sont organisées dans certains secteurs par FREDON.
- Contrôles avec possibilité de procédures judiciaires si non respect.

## **Arrachages :**

- 31/03/2024 pour les ceps de vignes cultivés
- Sous délai préfectoral pour les parcelles abandonnées

### **Beaujolais :**

- Amélioration de la réalisation des prospections en autonomie avec des dispositifs renforcés en zone de foyers importants.
- Amélioration de la communication avec les viticulteurs et en partage avec la Bourgogne Franche Comté.
- Travail sur les vignes abandonnées avec la profession, la chambre d'agriculture du Rhône et la SAFER.

## Calendrier 2023

- Mars :
  - arrachage ceps marqués avant le 31/03
- Avril :
  - contrôles arrachage/FREDON en avril
  - Relance courrier pour ceps non arrachés
  - Si aucun retour d'attestation arrachage ☐ => *constats contradictoires, début procédures mesures d'office*
- Mai :
  - Parution arrêté préfectoral
  - mise en place SBV
  - Bulletin d'information traitement
- Juin
  - Contrôles traitements *entre T1 et T2*
  - *procédures mesures d'office* → constats contradictoires => Travaux d'office
  - engagement à prospecter → Fredon (sauf Rhône)
- Juillet ;
  - Prospections précoces
- Septembre- octobre : prospections Vignes de production et vignes mères et pépinières
- Décembre => notifications des contaminations

# Surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE)

Organismes de quarantaine dont la présence n'est pas connue sur le territoire de l'Union (OQ)	Organismes de quarantaine dont la présence est connue sur le territoire de l'Union (OQ)	Organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ)
<i>Cicadellidae</i> , espèces non européennes- vecteurs de <i>Xf</i>	Grapevine flavescence dorée phytoplasma	<i>Candidatus phytoplasma solani</i> (Bois noir)
<i>Margarodes</i> , espèces non européennes	<i>Xylella fastidiosa</i> (maladie de Pierce)	<i>Arabis mosaic virus</i> (Court - noué)
Tobacco ringspot virus	<i>Popillia japonica</i> Newman	Grapevine <i>fanleaf virus</i> (Court - noué)
Tomato ringspot virus		Grapevine <i>leafroll virus associé 1 -3</i> (Enroulement)
Consulter les fiches sur le site FRANCEAGRIMER		Grapevine <i>fleck virus</i> (Marbure)
<a href="https://www.franceagrimer.fr/filieres-Vin-et-cidre/Vin/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Normalisation-Qualite/Bois-et-plants-de-vigne/Modalites-de-surveillance-par-les-OPA">https://www.franceagrimer.fr/filieres-Vin-et-cidre/Vin/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Normalisation-Qualite/Bois-et-plants-de-vigne/Modalites-de-surveillance-par-les-OPA</a>		<i>Xylophylus ampelinus</i> (Nécrose bactérienne)
		<i>Viteus vitifoliae</i> (Phylloxéra)

# Surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE)

prog	Composante	Modalité	Liste-ON-concernés	2023	2022
<b>FLAVESCENCE DOREE</b>					
PROG-144	Examen visuel	Environnement pépinières et vignes-mères	Grapevine flavescence dorée phytoplasma	selon les besoins régionaux	
PROG-142	Examen visuel	vignes de production en zone exempte	Grapevine flavescence dorée phytoplasma	100	100
PROG-175	Piégeage	Chromatique englué   Aspiration	Scaphoideus titanus	suivi du vecteur réalisé dans la gestion de foyer	
<b>XYLELLA FASTIDIOSA</b>					
PROG-143a	Examen visuel	Sur organes aériens	Xylella fastidiosa	150	150
PROG-195	Prélèvement asymptomatique	Organes aériens	Xylella fastidiosa	20	75
PROG-240a	Piégeage	Filets fauchoirs	<b>Homalodisca vitripennis, Graphocephala atropunctata</b>	5	5
<b>POPILLIA JAPONICA</b>					
PROG-360	Examen visuel	Sur organes aériens	Popillia japonica	50	0
PROG-145	Piégeage	Alimentaire + Attractifs sexuels (Popillia japonica)	Popillia japonica	20	10

Sera déployé vers les ZE (63, 42)

Veille sur les vecteurs de Xylella

Renforcement de la surveillance de Popillia, vu l'extension des foyers italiens

# Xylella fastidiosa

MALADIE DE PIERCE: Agent responsable : bactérie *Xylella fastidiosa*, sous-espèce *fastidiosa*

Espèces sensibles du genre *Vitis* : → *V. vinifera* – *V. labrusca* – *V. riparia*

Autres espèces américaines utilisées comme porte-greffes plus résistantes (*V. aestivalis*, *V. berlandieri*, *V. candidans*, *V. rupestris*...)

Plusieurs insectes vecteurs dont la cicadelle *Homalodisca vitripennis* (très performante dans la transmission de la maladie)

Règlement UE 2020-1201: mesures visant à prévenir l'introduction et la dissémination de la bactérie

→ Traitement des végétaux dormants destinés à la plantation : traitement par thermothérapie : Végétaux dormants submergés pendant 45 mn dans l'eau chauffée à 50 °C

# Xylella fastidiosa

Situation actuelle des foyers de *Xylella fastidiosa ssp fastidiosa* sur Vitis

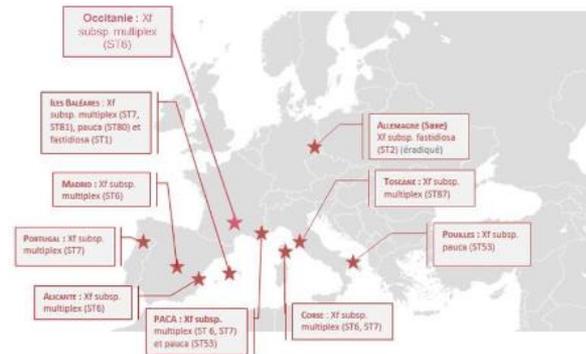
-Baléares

-Portugal (comté de Fundao)=  
 150 km sud-ouest de Porto  
 depuis mars 2023  
 (DESPACHO N.º 22/G/2023)

Attention aux vecteurs:  
*Homalodisca vitripennis*  
*Graphocephala atropunctata*

## ► Statut

Présent sur le territoire Français



Zona Demarcada para *Xylella fastidiosa* em Castelo Novo (concelho do Fundão)



# Popillia japonica sur vigne

Asie->Etats-Unis et Canada-> Açores  
-> Italie (Lombardie puis Piémont 2014)  
-> Suisse (Tessin 2017)  
-> Bâle-Mulhouse interception 2022 quelques individus mâle et femelle

Les adultes de *Popillia* affectionnent les végétaux de *Vitis* (si pullulation=défoliation importante)

Les larves se nourrissent principalement de racines de graminées

<https://www.popillia.eu/blog/interactive-map-of-the-japanese-beetle-invasion-in-continental-europe>



# En FRANCE

Saisine ANSES: évaluation du risque et des modalités d'intervention

<https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2021SA0090Ra.pdf>

**Popillia japonica,  
le scarabée japonais**  
Évaluation du risque simplifiée  
pour la France métropolitaine

Avis de l'Anses  
Rapport d'expertise collective

Mai 2022



Plan national d'urgence Popillia

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-74/>



Kit de communication Plantes en danger

<https://agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger-le-kit-de-communication>



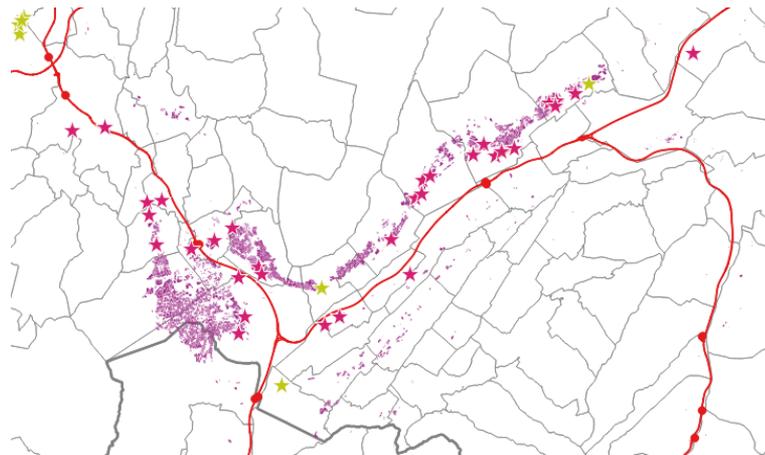
# Clé de détermination de l'insecte

<https://www.popillia.eu/about-the-japanese-beetle-popillia-japonica/the-ipm-popillia-field-guide-to-the-most-common-european-scarab-beetles>

Envoyer un signalement au SRAL en cas de découverte d'un insecte adulte ou larve

## SORE: Pièges attractifs de surveillance

Renforcement sur le vignoble de Savoie





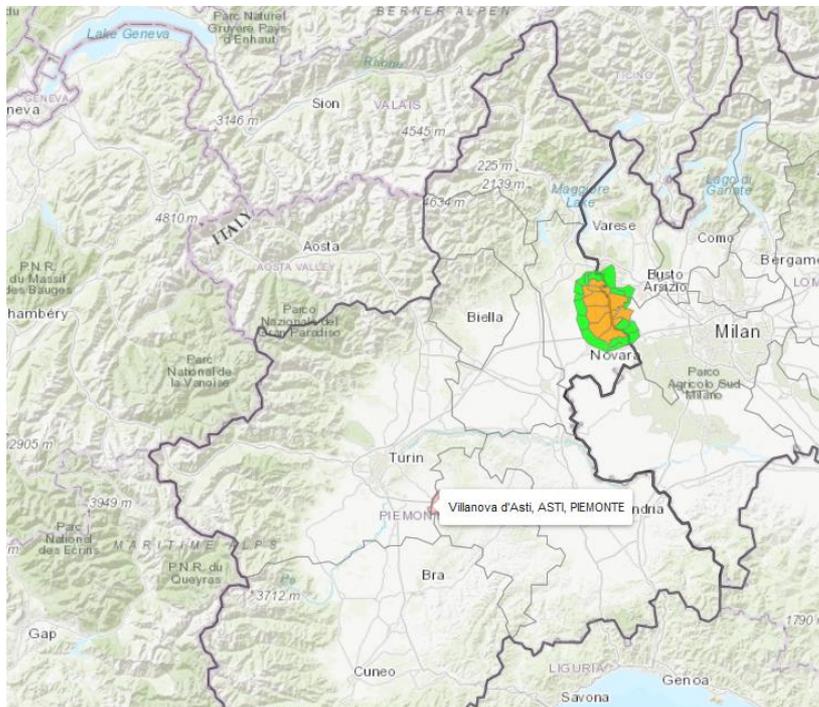
PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

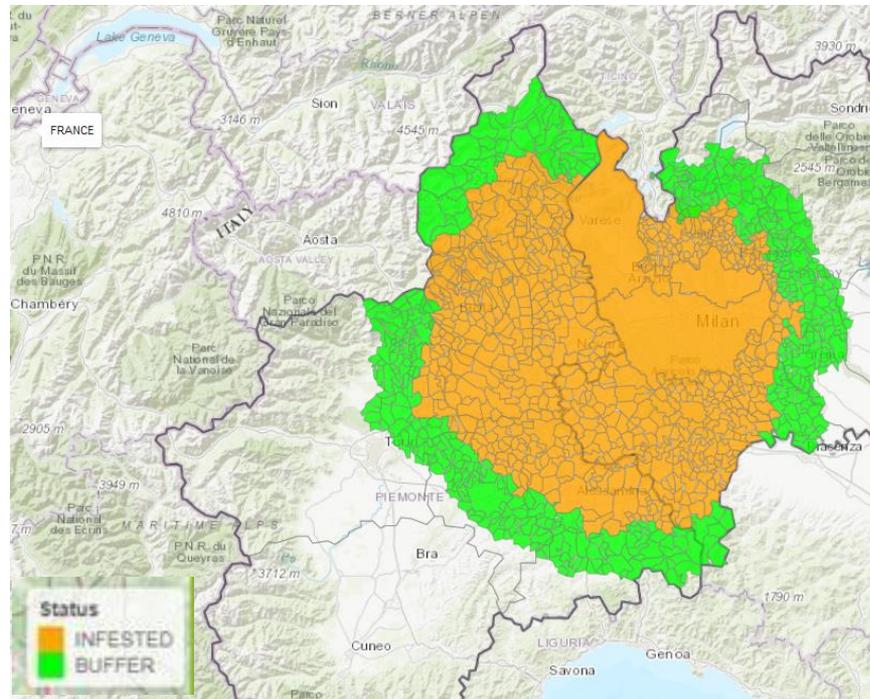
# Italie/Suisse

[http://www.popillia.eu/images/Maps/leaflet\\_map\\_v2.html](http://www.popillia.eu/images/Maps/leaflet_map_v2.html)

En Italie : pic de vol des adultes vers le 10 juillet (tout le mois de juillet), avec forte concentration d'insectes



2015



2021

# Italie: Evaluation du risque (remplacer par la page 39)

en périphérie de la zone tampon :  
piégeage de masse des populations  
mâles avec des filets imprégnés  
d'insecticide (phéromone)



Ne pas attirer de nouveaux foyers  
par l'usage d'attractifs alimentaires

En zone infestée (cœur de foyer)

Suivi des émergences des adultes et captures sur les sites à enjeu  
Réseau de piège : 1 par km

## Prophylaxie

culture de gazon de placage : Traitements insecticides larvaires

## Risque modéré

Pépinière hors-sol/conteneurs avec culture sur substrat horticole

## Maîtrise du risque

Pépinière pleine terre: si absence d'enherbement de graminées,  
risque modéré de présence de larves,  
vente et transplantations hivernales en repos végétatif

## Risque fort

Transport de terre lors de chantiers d'aménagement  
préconisation-> laisser reposer sous bâche durant un an avant  
utilisation

# Italie: Evaluation du risque

en périphérie de la zone tampon:  
Inspections visuelles (monitoring)  
+ piégeage à phéromones sur une  
durée de 30 min (mâles  
uniquement)=surveillance



Ne pas attirer de nouveaux foyers  
par l'usage d'attractifs alimentaires

En zone infestée (« cœur de foyer »)

Suivi des émergences des adultes  
et captures sur les sites à enjeu  
Réseau de piège en maillage  
Piégeage de masse avec kairomones  
(alimentaire)

**Prophylaxie**

culture de gazon de placage : Traitements insecticides larvaires

**Risque modéré**

Pépinière hors-sol/conteneurs avec culture sur substrat horticole

**Maîtrise du risque**

Pépinière pleine terre: si absence d'enherbement de graminées, risque modéré de présence de larves,  
vente et transplantations hivernales en repos végétatif

**Risque fort**

Transport de terre lors de chantiers d'aménagement  
préconisation-> laisser reposer sous bâche durant un an avant utilisation



# Perspectives

Axes de recherche actuels:

Lutte contre les larves:

- homologation de nouveaux insecticides larvicides
- champignon entomopathogène
- nématode entomopathogène

Lutte contre les adultes:

Par piégeage de masse

Par insecticide (autorisation temporaire)

Biocontrôle par champignon *Metarhizium anisopliae*

Insectes antagonistes (tachinidae, *Istocheta aldrichii*)

Saupoudrage des feuillages au kaolin, mais faible persistance en cas de pluie